

# La relation centre équestre institutions.

Poster présenté par Bruno Escarbelt et Pauline Méquin responsables d'une activité de médiation équine extra muros de l'Institut Médico-Educatif du logis de Villaine, 79400 Azay-le Brûlé (equitation@imevillaine.fr)

## Introduction

Pour un centre équestre qui souhaite développer l'accueil des personnes handicapées, la méconnaissance du monde institutionnel peut être un frein malgré la connaissance des différents troubles et handicaps. Afin d'organiser au mieux les séances de médiation équine, il est nécessaire de connaître le rôle et les compétences de chacun. Ceux-ci peuvent s'appuyer sur les différentes expériences de chacun et/ou des formations diplômantes/qualifiantes. L'établissement d'une convention est la première étape pour structurer les séances à médiation équine.

## 1. Les différents professionnels

### 1.1 au niveau institutionnel

Aide-médico psychologique, aide-soignant, infirmier, Educateur de jeunes enfants, éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, éducateur technique spécialisé, éducateur sportif, Médecin, kinésithérapeute, psychomotricien, psychologue, ergothérapeute

### 1.2 au niveau équestre

Brevet d'Animateur Poney, Moniteur d'équitation (BEES premier degré, BPJEPS), Instructeur d'équitation (BEES deuxième degré, DPJEPS), plus rarement professeur d'équitation (BEES troisième degré)

## 2. Les principales formations complémentaires

### 2.1 Ouvertes à toute profession du champ médico-social

- **La Société Française d'Equithérapie** propose une formation de 600 heures réparties sur une ou deux années. Elle délivre un diplôme d'équithérapeute SFE et un diplôme de compétences en préparation et travail du cheval d'équithérapie. Chaque candidat doit pouvoir justifier d'un niveau équestre minimum galop 5 ou équivalent à l'entrée en formation et d'un niveau galop 6 en fin de formation.
- **La FENTAC** : le cursus de formation comprend 12 modules, dure 600 heures et s'accomplit en 3 ans. Cette formation délivre un diplôme fédéral FENTAC et une attestation Universitaire dans le cadre de l'AFPUP (Association de Formation Post Universitaire de la psychomotricité). Pour les modules de 7 à 12, un niveau galop 4 minimum est demandé.
- **L'IFEQ (institut de formation en équithérapie)** propose 3 types d'actions de formation :
  - Une formation longue d'équithérapeute qui permet en 420 heures d'enseignement + 210 heures de stages, réparties sur 12 à 18 mois, d'obtenir le Diplôme d'Equithérapeute IFEq.
  - Des formations courtes de perfectionnement, sur une demi-journée à 5 jours, destinées aux équithérapeutes déjà qualifiés ou en exercice.

- Des formations courtes sur mesure

La formation d'équithérapeute est accessible aux professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux et toute personne exerçant une activité professionnelle se réalisant au contact et au bénéfice de publics en difficulté. Les candidats doivent posséder au minimum un Galop 4 ou équivalent à l'entrée de formation.

- **Handi-cheval** propose une formation d'équicien soit en formation initiale de 3 ans soit en formation continue sur 2 ans. Pour y prétendre, il faut avoir une expérience avec le cheval et une expérience professionnelle de 3 ans minimum tous champs confondus, le bac et un niveau galop 4. Le métier d'équicien a la spécificité d'être inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) depuis le 30 janvier 2014. Un nouveau métier pour deux filières : équine et médico-sociale

## 2.2 spécifiques aux enseignants d'équitation

- **Le Brevet fédéral équi-handi** se décline en 6 modules de 7h chacun et aborde les différents types de handicaps (mental, moteur, sensoriel) ainsi que des stages pratiques.
- **Brevet fédéral d'Encadrement Equi-Social** se décline en 4 modules de 7h chacun qui abordent les publics en difficulté sociale ainsi que des stages pratiques.

⇒ Il existe cependant d'autres associations privées qui proposent des formations en lien avec la médiation équine

## 3. La convention/la notion de projet

Deux documents écrits incontournables précèdent les premières séances effectives de médiation équine.

**La convention** est le premier écrit qui lie l'institution au centre équestre et inversement.

Elle précise:

- Rythme et durées des séances
- Horaires, tarifs, modalité de paiement
- les conditions d'assurance et responsabilité réciproque
- En cas d'empêchement, préciser les cas particulier (annulation des séances)

### La notion de projet précise :

- Le nombre de jeunes, leur nom et prénom, la nature du handicap si besoin
- Le nombre et la qualité des accompagnants
- Les objectifs du groupe et individuels

### Etablir et renforcer le partenariat :

- Inclure ou pas les accompagnants ?
- Faut-il former les accompagnants ?
- L'importance du travail en équipe pluridisciplinaire
- Participation à la rédaction des outils d'évaluation

C'est à partir de l'ensemble de toutes ces connaissances, que les séances de médiation équine vont commencer à se structurer.

## Références

<http://sfequitherapie.free.fr/>

<https://www.fentac.org/>  
<http://www.ifequitherapie.fr/>  
<http://www.handicheval.asso.fr/>  
<https://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevets-Federaux-d-Entraîneur-et-d-Encadrement/Brevet-Federal-d-Encadrement-Equi-Handi>  
<https://www.ffe.com/enseignant/Formation-continue/Brevets-Federaux-d-Entraîneur-et-d-Encadrement/Brevet-Federal-d-Encadrement-Equi-Social-BFE-ES>

Bruno Escarbelt, Fanny Delaval. 2015.  
Enseigner l'équitation aux personnes  
handicapées. Editions Belin